**MAIRIE DE SAINTE EUPHEMIE SUR OUVEZE - 26170**

**Tél/Fax : 04 75 28 60 26**

**secretariatmairie@steuph.net**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 26 janvier 2022**

SESSION ORDINAIRE

**PRESENTS** : Muriel BREDY, maire – Alain BOULET, adjoint au maire – Frédéric JULLIEN – Jean Daniel REYNIER – Michèle SAMSON VANMOER - Nicolas WEBER, conseillers municipaux

**ABSENTE EXCUSEE :** Catherine SPITZ, conseillère municipale

**INVITES** : néant

Convocation et affichage fait le 20/01/2022

Mme Brédy est nommée secrétaire de séance.

Mme le Maire ouvre la séance à 19h10 et procède à l’examen des affaires inscrites à l’ordre du jour :

1. **Journée de solidarité des agents communaux :**

Régularisation par délibération : pour les temps non complets de nos agents communaux la journée de solidarité est proratisée au temps de travail hebdomadaire. 6/6

1. **Délibération pour la mise en place de Payfip :**

Régularisation par délibération de la possibilité pour les usagers le paiement à distance de leurs factures via le dispositif Payfip fourni par la direction générale des finances publiques, ce dispositif est déjà en place depuis 2019. 6/6

1. **Les différents chantiers pour 2022 :**

* La mise aux normes DECI (défense extérieure contre incendie) : délibération pour solliciter le financement DETR 6/6

Le bureau d’étude CEREG nous a remis le projet DECI, ces travaux sont théoriquement pris en charge en partie par l’état au titre de la DETR (dotation d’équipements aux territoires ruraux). Nous devons déposer notre demande d’ici fin février.

* Les travaux de mise en état de la station d’épuration :

Nous attendons le rapport de la SATESE (service d’assistance technique aux exploitants de stations d’épuration) et la signature du contrat ZRR avec l’agence de l’eau pour faire les travaux nécessaires à la remise en état de notre station.

* Les travaux sur le réseau d’eau potable de la commune :

Une convention AMO (assistance à maitrise d’ouvrage) avec le département débutera au mois d’avril pour démarrer les travaux inscrits au schéma directeur sur l’alimentation en eau potable (captage,brise charge, réservoir, purge....)

* Le mur de séparation entre la commune et la société 2Bta :

Les travaux se feront dans le courant de l’année 2022.

* La mise en sécurité du de la RD 546 :

Au vu de l’échéancier prioritaire sur l’eau potable ,l’assainissement et la DECI , le projet est reporté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée aux alentours de 21 h10.

Affiché le 31/01/2022